

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Trier est un geste simple et utile qui participe à la préservation de l'environnement en redonnant une seconde vie à des objets recyclables. C'est un geste collectif qui porte ses fruits puisque le tri est en nette amélioration depuis quelques années. Malgré cela, des erreurs fréquentes ont été observées. Ces erreurs impliquent des refus de tri qui coûtent cher à la collectivité. Trier c'est bien, bien trier c'est mieux. Le point sur les questions les plus fréquentes :

► Faut-il laver les emballages avant de les mettre dans les colonnes de tri ?

Non. Il est inutile de les rincer et de les laver, cette manipulation consomme de l'eau qu'il faudra ensuite traiter. De plus, ces emballages sont nettoyés avant leur recyclage. Il suffit donc de bien les vider.



► Les bouchons en plastique sont-ils recyclables ?

Oui, vous pouvez laisser les bouchons en plastique sur les bouteilles et flacons. C'est plus propre et plus pratique.

► Les bouteilles d'huile en plastique ou en verre peuvent-elles se recycler ?

Oui, les usines de recyclage sont désormais en capacité de les transformer. Les bouteilles plastiques sont à déposer dans la colonne des emballages et les bouteilles en verre dans la colonne du verre.

► Les bouteilles d'eau de javel sont-elles recyclables ?

Oui, ces bouteilles sont transformées dans les mêmes conditions que les autres bouteilles (de même que les bouteilles d'huile).



► Les aérosols non dangereux (déodorant, dépoussiérant, mousse à raser, spray cheveux...) sont-ils recyclables ? Oui, après avoir bien vidés ces déchets, déposez-les dans la colonne des emballages.

► Pourquoi tous les emballages en plastique ne sont-ils pas recyclés ?

Pour des raisons économiques et écologiques. Certains emballages sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière première pour rendre leur recyclage économiquement viable (ex. pots de crème fraîche, pots de yaourt, sacs de caisse, film de suremballage...).

► Finalement, quels emballages plastique doit-on recycler ?



Uniquement les bouteilles et flacons (alimentaire, entretien et hygiène).

Les emballages trop légers ne sont pas à recycler car leur transformation n'est pas rentable (sacs de caisse, pots de yaourt, pots de fromage blanc, tubes de dentifrice, jouets en plastique, film alimentaire, polystyrène, etc...). Il faut donc les mettre dans la poubelle d'ordures ménagères.

Pour ne plus se tromper, posez-vous la question « **Mon déchet est-il une bouteille ? Un flacon ?** » Si ce n'est ni l'un ni l'autre, jetez votre déchet dans la poubelle des ordures ménagères. Vous ne pourrez plus vous tromper !

► Les cartons de pizzas sont-ils recyclables ? Non, le papier ou les cartons trop humides ou trop gras vont directement dans la poubelle normale. En revanche, les cartonnettes de type

boite de céréales ou de gâteaux sont parfaitement recyclables et peuvent être déposées dans la colonne des emballages.

► **Peut-on jeter un plat, un verre de table dans le bac à verre ?**

Non ! Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage : cela rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.

Seuls les **emballages en verre** (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet.



► **Que faire des couvercles métalliques sur les pots et bocaux (ex : couvercle de pot de confiture) ?**

Les couvercles font partis de la famille des boîtes métalliques. Vous pouvez les déposer dans la colonne jaune des emballages.

► **Pourquoi les capsules en métal ne sont pas recyclables comme les boîtes de conserve ?**

Les capsules en métal seraient recyclables dans l'absolu mais il y a un problème de taille de l'objet. En effet, le tri se fait mécaniquement et manuellement au centre de tri. Les objets de petites tailles ont de fortes chances de passer au travers des machines et les trieurs auront du mal à les récupérer (les tapis de tri avancent vite et le volume de déchets sur ces tapis ne permettent pas toujours de récupérer les objets petits ou froissés). Dans ce cas, ils passent donc en refus de tri et sont réacheminés vers l'enfouissement (double coût de transport et de manutention).

► **Pourquoi nous demande-t-on de bien vider et plier les emballages ?**

Plier ses emballages permet d'une part de gagner du volume mais aussi de faciliter le travail des agents de tri. Cela évite les mauvaises odeurs et limite la présence d'insectes.

► **Que dois-je faire si j'hésite à mettre un déchet au tri ?**

Vous pouvez contacter la Communauté de Communes pour obtenir des renseignements. En cas de doute, il est préférable de mettre le déchet aux ordures ménagères.

► **Si quelqu'un se trompe, que se passe-t-il ?**

Lorsque des déchets non recyclables se retrouvent dans les colonnes de collecte sélective, ces déchets partent en refus lors du tri en centre de tri. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés, puis renvoyés au centre d'enfouissement de Vic de Chassenay avec les ordures ménagères, soit un transport et un traitement supplémentaire.

► **Est-ce que le petit logo rond et vert avec les 2 flèches signifie que l'emballage est recyclable ?**

Ce logo est présent sur la plupart des emballages. Contrairement aux idées reçues, Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais que le producteur participe financièrement à la collecte sélective, via le programme Eco-Emballages.

Les fonds obtenus par Eco-Emballages sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place de la collecte sélective des emballages des ménages.



► **Comment se procurer des documents sur le tri ?**

Des guides de tri sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou contacter la Communauté de Communes.

Poursuivons nos efforts de tri !